

Je suis très heureux de me retrouver ici aujourd'hui et d'examiner avec vous la question des droits des minorités. Je suis ici en ma double qualité de citoyen canadien et de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. À ce dernier titre, je tiens à souhaiter la bienvenue à un groupe d'autorités aussi distinguées, venues de nombreux pays, pour aider à explorer un sujet si captivant et délicat.

À titre de citoyen canadien, qui a développé une affection particulière pour la province de Québec, je suis honoré de me retrouver à nouveau en compagnie du journal Le Devoir, de l'Université Laval et, naturellement, du sénateur Arthur Tremblay.

Je suis un canadien de l'Ouest qui s'est intéressé au Québec - le produit d'une minorité canadienne qui a oeuvré pour établir les droits d'une autre minorité canadienne. Et une bonne partie de ce que je sais du Québec a été façonnée par ce grand journal, cette grande université et un ami extraordinaire, le sénateur Tremblay.

Il va de soi que l'Université Laval a d'autres titres de gloire. Elle peut revendiquer presque autant de diplômés distingués que l'Université Saint-François-Xavier.

La possibilité m'a été donnée, il n'y a pas si longtemps, de discuter des droits des minorités au Canada. Je me souviens tout particulièrement d'une occasion où j'ai proposé ici même, avec l'appui du journal Le Devoir, certains changements qui auraient permis au Québec de prendre avec honneur sa place dans l'Accord constitutionnel. Cette expérience sert à illustrer le fait que les questions des droits des minorités ne sont pas des questions théoriques aux yeux des Canadiens. Les problèmes qu'elles soulèvent sont aussi vieux que le pays et aussi nouveaux que la semaine dernière. Il y a à peine huit jours, le ministre des Affaires indiennes et du Nord a déposé en Chambre un projet de loi qui mettrait enfin un terme à la discrimination pratiquée contre certaines femmes aux termes de notre Loi sur les Indiens. Ce projet de loi fait l'objet de critiques de la part de certains porte-parole de la communauté autochtone. Ils prétendent que les mesures envisagées par le Parlement empiètent sur leurs droits collectifs comme peuple autochtone. Ce sont là les complexités inhérentes aux questions des droits et, pour les Canadiens, ce sont des complexités aussi bien canadiennes qu'internationales.